

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,  
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

### Présents :

**Nombre de membres :**  
en exercice : 70  
présents : 45  
votants : 64

**Date de la convocation :**  
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Jeanne VOIRY, Françoise TRESCOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREY, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacquy BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

### Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Sandrine PAYSSEERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Laetitia SERRE), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE), Souhila BOUDALI-KHEDIM (procuration à Christophe MONTEUX), Victoria BRIELLE (procuration à Isabelle MASSEBEUF).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS), Ali-Patrick LOUAHALA (procuration à Gérard BROSSE), Roger RINCK (procuration à Jean-Pierre LADREY), François GIRAUD (procuration à Marie-Josée VOLLE).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE, Christian MARNAS, Mathilde GROBERT, Yann VIVAT, Gilbert BOUVIER.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

### Délibération n°2022-09-28/199

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION D'ANIMATIONS SCOLAIRES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES**

**Rapporteur : Gilbert MOULIN**

Depuis 2019, la CAPCA propose aux établissements d'enseignement des animations scolaires destinées à sensibiliser les élèves à la gestion des milieux aquatiques. Ces animations particulièrement appréciées, permettent d'initier chaque année plus de 300 enfants des écoles primaires publiques de la vallée de l'Ouvèze.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, il est envisagé de mettre en œuvre de nouvelles animations pour l'année scolaire 2022-2023. Plusieurs thématiques seront proposées au choix : gestion quantitative de la ressource en eau, découverte de la vie dans la rivière, le risque inondation etc... Elles vont permettre chaque année de sensibiliser les élèves d'environ 10 classes. Chaque classe bénéficiera de l'intervention d'un animateur pendant 3 à 4 demi-journées qui intégrera une sortie sur le terrain.

Eu égard au succès rencontré, il est proposé de relancer cette opération sur l'année scolaire 2022-2023, pour un budget estimatif de 27 000 € T.T.C., correspondant, aux animations et à leur coordination, aux supports pédagogiques et aux transports scolaires.

\* \* \*  
\* \*

Ceci exposé,

- Vu la fiche action E3 du Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'Ouvèze ;
- Considérant les financements mobilisables dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme (2019-2023) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Considérant les financements mobilisables auprès du Département de l'Ardèche ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Valide la réalisation d'animations et sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques en milieu scolaire ;
- Autorise le Président à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Ardèche pour la réalisation de cette opération ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,**  
**en application des articles L.2122-17 et L.5211-2**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**La 1ère Vice-Présidente,**  
**Isabelle MASSEBEUF**



**Le secrétaire de séance,**  
**Michel GAMONDES**

